

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, , GOUJON Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, Magali BOULLIER.

Absents : SEIGNERET Ludivine, GASDON Maxime.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : HETSCH Jean-Marc (à Hubert MONDIERE), LACOUR Danielle (à Charles BRUN).

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE

Date d'envoi de la convocation : 22 septembre 2022.

MISE A JOUR DE LA DELIBERATION DU 15 MARS 2022- MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- La délibération du 20 décembre 2005 fixant les tarifs de la Salle des Associations comme suit :
 - ✓ Caution : 700 €
 - ✓ Réservation : 40 €
 - ✓ Location à un non-Pradinois : 320 €
 - ✓ Location à un Pradinois : 250 €
 - ✓ Gratuité de la salle pour chaque Association une fois par an.
- La délibération du 15 Mars 2022 qui a instauré une caution de nettoyage à 200 € en cas de nettoyage jugé inacceptable.

Compte tenu du contexte inflationniste et de l'augmentation des coûts d'électricité dans cette salle , il propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix « pour et 1 abstention, décide :

- **du maintien de deux tarifs** : le premier pour les Pradinois, un second pour les non-Pradinois.

- **Fixe les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} mars 2023**
comme suit :

- ✓ Location à un Pradinois : 280 €
- ✓ Location à non-Pradinois : 350 €

- Dit que les tarifs de la caution (700 €) , réservation (40€), la caution du nettoyage (200 €) restent en vigueur.

- Chaque association continuera à bénéficier de la gratuité une fois par an.

Fait à PRADINES,
Le 27 septembre 2022.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE

Le Maire,
Charles BRUN